La Fondation du patrimoine

Créée par la loi du 2 juillet 1996 et reconnue d'utilité publique par un décret du 18 avril 1997, la Fondation du patrimoine a pour mission première l'identification, la conservation, la restauration et la valorisation du patrimoine local, public ou privé, édifié au cours des siècles et témoignant de l'art de vivre et de l'architecture de nos régions (maisons, fermes, lavoirs, fontaines, églises, chapelles, pigeonniers, moulins, ponts…).

La conservation de ce patrimoine de proximité, le plus souvent non protégé par l'État, est de la responsabilité de tous.

La Fondation du patrimoine contribue au développement et à l'attractivité des territoires : elle mobilise toutes les énergies, tant collectives (associations, collectivités territoriales, et entreprises) qu'individuelles, autour de programmes concertés de restauration et de valorisation de patrimoine bâti, mobilier et naturel, en apportant un soutien tout particulier aux projets créateurs d'emplois qui favorisent la transmission des savoir-faire.

Dans tous les départements et régions et avec l'aide d'une soixantaine de salariés de la Fondation, un réseau de délégués bénévoles agit au quotidien, afin de mettre en valeur la richesse et la diversité de notre patrimoine. Leur investissement sur le terrain tisse des liens avec des partenaires locaux toujours plus nombreux améliorant ainsi leur efficacité dans l'aide à la restauration de cet héritage et dans la sensibilisation à sa connaissance.

FONDATION DU PATRIMOINE

La Région Auvergne-Rhône-Alpes

Mentions légales

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre. ☐

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation (Indiquer le nom de la délégation) dont vous dépendez.

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons.

Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label. Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.

Contacts

Mairie d'Évian-les-Bains

Rue de la Source de Clermont
CS 80098
Tel : 04 50 83 10 21
courrier@ville-evian.fr
www.ville-evian.fr

Fondation du patrimoine Rhône-Alpes

Fort de Vaise
27 boulevard Antoine de Saint-Exupéry
69009 Lyon
Tel : 04 37 50 35 78
rhonealpes@fondation-patrimoine.org
www.fondation-patrimoine.org

Localisation du projet : Évian-les-Bains

FONDATION DU PATRIMOINE

ville Evian

Je donne !

POUR LA RESTAURATION DE LA

Buvette Cachat

à Évian-les-Bains

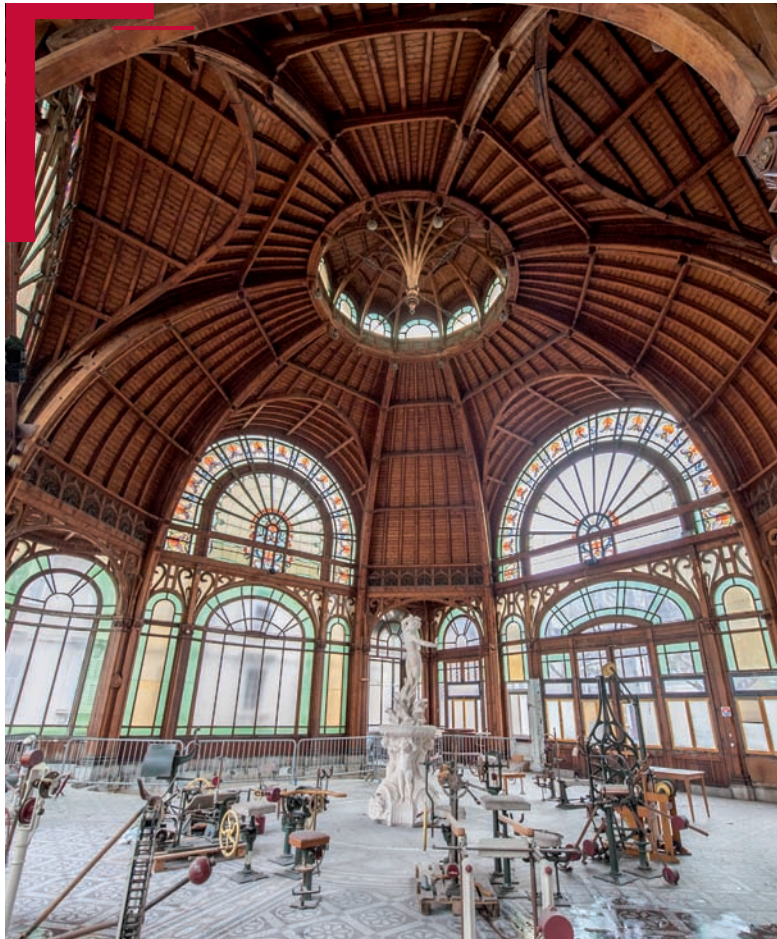

LE PROJET

Description

Édifiée à l'emplacement du premier établissement thermal de Fauconnet (1826), la buvette de la source Cachat fut achevée en 1903. Le maître d'ceuvre, Jean-Albert Hébrard, fut également l'architecte de l'hôtel Royal 5 étoiles (1906-1908) et du Casino (1911-1913).

Conçu comme « un temple de l'eau », ce pavillon de bois et de verre est couvert d'une coupole à tuiles vernissées ajourée de grands vitraux semi circulaires à motifs végétaux. Lieu de rencontres et de mondanités, la halle de la source disposait jadis d'un salon de lecture et de correspondance. La charpente de la buvette a des courbes et des volutes qui témoignent de la finesse du savoir-faire des compagnons de l'époque.

La fontaine était située au centre de l'espace. Œuvre de Louis-Charles Beylard, elle est sculptée en pierre blanche de Poitiers et intitulée : *Apothéose de la source Cachat.* Cette statue allégorique placée dans une coupe portée par quatre amours (quatre vasques en pierre blanche servaient de socle à l'ensemble) a retrouvé récemment sa place d'origine. Une copie est aujourd'hui exposée au point de captage de la source, devant la demi-rotonde.

Désireuse de rénover complètement le cœur d'Evian, et après l'ancienne usine de la manutention, qui est aujourd'hui devenue la « maison des Sources », la ville souhaite engager dans la continuité, la rénovation de la Buvette ainsi que la rénovation des espaces extérieurs.

Pour ce faire la ville est accompagnée par une équipe de maîtrise d'œuvre pluridisciplinaire dont un architecte du patrimoine.

Le marché de maitrise d'œuvre est découpé en trois tranches fonctionnelles :

- La première tranche concernera un diagnostic et la mise en œuvre de travaux conservatoires.

- La deuxième tranche concernera l'établissement d'un programme et d'une esquisse au côté de la collectivité et de ses partenaires institutionnels.

- La troisième tranche concernera la mise en œuvre des différentes tranches de travaux définies et validées lors de l'établissement du programme.

Le coût total de l'opération s'élèvera à plus de 4 millions d'euros.

Après cette restauration, cet espace pourrait regrouper un emplacement dédié à l'eau de source, à la convivialité et à la détente autour de la Buvette qui sera remise en fonction. Une zone modulable pourrait également accueillir des programmes divers et temporaires tels que des concerts, expositions, salons, séminaires, réceptions… de jour ou en soirée.

© Ville d'Évian (la Nouvelle Image) DR

BON DE SOUSCRIPTION

Oui, je fais un don pour aider la restauration de la

Buvette Cachat à Évian-les-Bains

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine, si la collecte dépasse la part restant à la charge du porteur de projet ou si le projet de restauration n'aboutissait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription ou n'était pas conforme au programme de travaux validé initialement.

Sur notre site internet

www.fondation-patrimoine.org/59791
Je télécharge mon reçu fiscal directement sur mon compte donateur.

Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bon de souscription accompagné de mon règlement à l'ordre de :
Fondation du patrimoine / Buvette Cachat à Évian

Le montant de mon don est de _____ €

Nom ou Société : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

E-mail :

Téléphone : _____

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail et établi à l'attention de l'émetteur domicilié à l'adresse figurant sur le chèque.*

Je bénéficie d'une réduction d'impôt

Pour l'année en cours, au titre de l'impôt :

☐ sur le revenu ☐ sur la fortune immobilière ☐ sur les sociétés

Exemples de dons	50 €	200 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu	17 €	68 €	170 €
	(Réduction d'impôt à hauteur de 66 % du don et dans la limite de 20 % du revenu imposable)		
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière	12,5 €	50 €	125 €
	Réduction d'impôt à hauteur de 75 % du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €)		
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés	20 €	80 €	200 €
	Réduction d'impôt de 60 % du don et dans la limite de 5 ‰ du chiffre d'affaires HT		

*Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre ☐